



**Projet de rapport de la 48^e Réunion plénière à Kristiansand,
23-24 mai 2013**

1. Bienvenue

Le Président du CERP a souhaité la bienvenue aux membres et remercié l'hôte norvégien d'organiser pour une seconde fois une réunion plénière en Norvège.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à Kristiansand, le Directeur général de l'Autorité norvégienne des postes et télécommunications, M. Torstein Olsen, a exprimé le vœu que cette réunion soit fructueuse. Il a mentionné que l'autorité célébrait cette année son 20^e anniversaire et avait son siège à Lillesand, près de Kristiansand.

2. Approbation de l'ordre du jour et introduction par le Président (Doc 1 E/F Rev 1)

L'ordre du jour a été adopté sans commentaires.

**3. Approbation du rapport de la 47^e Réunion plénière tenue à Limassol
les 8 et 9 novembre 2012 (Doc 2 E/F)**

Le rapport a été approuvé sans amendements.

4. Rapport de la réunion du Groupe d'orientation tenue le 13 mars 2013 (Doc 3)

Le Président du CERP a informé les participants de la réunion du Groupe d'orientation. Les principaux sujets traités concernaient les activités des groupes de travail, l'état d'avancement du projet récemment entamé entre COMESA et CERP et la préparation de la 48^e Réunion plénière du CERP à Kristiansand.

Concernant les newsletters du CERP, le Président a relevé que la deuxième newsletter, de 2012, présentant les candidats aux postes de Directeur général et de Vice-Directeur général de l'UPU, a remporté un très bon résultat, avec quelque 5000 téléchargements à partir du site web, et a indiqué que la prochaine newsletter est prévue pour juillet 2013.

La prochaine réunion du Groupe d'orientation sera organisée parallèlement à la réunion du Groupe de travail UPU en automne 2013 ou pendant la session d'automne du CA.

**5. Résultat de la Réunion du comité de contact CERP/Commission européenne du
11 avril 2013 (Doc 4)**

Le Président du CERP a présenté un rapport de la Réunion du Comité de contact CERP/Commission européenne. Lors de cette réunion, le représentant de la Commission européenne, M. Robert Pochmarski, a fourni des informations sur les travaux en cours dans les différents groupes de travail de l'ERGP. Il a aussi accepté de participer au forum de discussion de la Réunion plénière de Kristiansand et de donner son appréciation dans une newsletter à venir.

La prochaine réunion du Comité de contact est prévue pour septembre 2013.

6. Résultat de la Réunion du comité de contact CERP/ PostEurop du 25 avril (Doc 5)

Le Président du CERP a présenté un rapport sur la Réunion du Comité de contact CERP/PostEurop, où ce dernier a accepté de participer au forum de discussion à Kristiansand. Il a annoncé que le Président de PostEurop a invité le CERP à la prochaine réunion plénière de PostEurop qui se tiendra les 18 et 19 septembre 2013 et à l'occasion de laquelle sera célébré le 20^e anniversaire de PostEurop. Les discussions ont principalement porté sur les activités des groupes de travail du CERP et sur le groupe de travail de PostEurop chargé des affaires de régulation.

La prochaine réunion du comité de contact est prévue pour l'automne 2013.

7. Rapport du Groupe de travail « Policy » (Politique) (Doc 6 Rev.1)

La Présidente du GT, Mme Anna Karolak, a présenté un rapport sur la réunion de Madrid des 13 et 14 mars 2013. Les principaux sujets traités ont été la discussion sur un marché de distribution intégrée des colis pour stimuler la croissance du commerce électronique, la littérature pour les aveugles, la coopération entre le CERP et l'UPU et une présentation des résultats du questionnaire concernant la future normalisation.

PostEurop et la France ont souligné que le commerce électronique est un sujet important pour les opérateurs postaux et qu'il n'y a pas besoin de régulation.

La Suisse a souligné que le commerce électronique crée de nombreux emplois et a recommandé d'examiner les études de l'OCDE en la matière.

8. Rapport du Groupe de travail UPU (Doc 7 + Annexe)

Le Président du GT UPU, M. Egil Thorstensen, a présenté les résultats de la réunion tenue en mars à Madrid. Le GT a décidé de se concentrer sur un nombre plus restreint de propositions de l'UPU, qui revêtent une importance particulière dans le prochain cycle pour trouver des positions communes. Il a été décidé à cet effet d'organiser des tables rondes où discuteront les pays-membres. En outre, le BI a organisé pendant la réunion du Groupe de travail une présentation relative à certaines tâches fondamentales du CA et aux programmes de travail des Comités 1 à 4 du CA et de ses groupes de projet.

PostEurop aimerait renforcer ses liens avec le CERP et d'autres Unions restreintes. C'est ainsi qu'un observateur de PostEurop assistera à la réunion du GT du CERP et un observateur du CERP à la réunion de PostEurop.

La prochaine réunion du GT UPU se tiendra dans la deuxième semaine d'octobre.

Ensuite, la Suisse a informé les participants sur le Groupe de Genève. Le Groupe de Genève est un groupe informel des Nations Unies, présidé par les Etats-Unis et la Suisse. Il se penche essentiellement sur des questions de gouvernance et de gestion. Des ambassadeurs se réunissent aussi périodiquement pour se procurer une vue d'ensemble stratégique des progrès atteints au niveau des experts. Il existe également plusieurs groupes locaux, qui essaient de faire du lobbying auprès des agences de l'ONU en matière de gouvernance et de gestion.

9. Protocole d'accord entre la CEPT et l'UPU (Doc 8 + Annexe)

Le Président du CERP a informé les membres que le Protocole d'accord a été signé lors de la dernière réunion du CA du 25 avril 2013 à Berne. Il a indiqué que les projets s'inscrivant dans le cadre du Protocole d'accord seront convenus après la pause d'été entre le BI et le CERP. Les participants qui aimeraient faire partie du groupe d'experts sont invités à en informer le Secrétariat du CERP.

10. Développements récents au sein de l'UPU – Présentation par le Bureau international

Mme Won-Ja Lee a donné une vue d'ensemble des développements récents intervenus à l'UPU. Le sujet principal était les résultats du CEP et du CA. LE CEP a mis en place les nouvelles réglementations sur la base de plus de 300 propositions. Il a également approuvé le business plan annuel ainsi que la structure et la composition de ses organes. Elle a indiqué que le CA a approuvé sa nouvelle structure et son programme de travail. Les différents présidents ont aussi été désignés. En outre, le Protocole d'accord avec le CERP a été signé. Elle a également signalé que la Côte d'Ivoire avait proposé d'héberger la Conférence sur la Stratégie en 2014. La décision sur cette conférence sera prise à la session de novembre du CA.

L'Allemagne a soulevé la question de la base légale d'une conférence sur la stratégie en 2014 dans le cadre actuel de l'UPU.

La France a suggéré de discuter des coûts d'une conférence sur la stratégie lors de la prochaine réunion du CA.

Le BI préparera des contributions à ce sujet pour le prochain CA.

La présentation est jointe en Annexe.

11. Rapport de la Mission du CERP au Soudan

Dr Nikola Trubint, chef de la Mission du CERP au Soudan, décrit les préparatifs et la première phase de la Mission au Soudan. Cette première mission portait principalement sur une analyse de marché, sur les questions liées à l'ARN et sur l'infrastructure nécessaire à assurer le service universel. Il a informé les participants d'un projet de document contenant les résultats de la mission.

La présentation est jointe en Annexe.

12. Etat de la situation concernant l'ERGP

Ce point de l'ordre du jour a été présenté avec le point 13 « Questions européennes en matière de régulation ».

13. Questions européennes en matière de régulation – Présentation par la Commission européenne

Le représentant de la Commission européenne, M. Robert Pochmarski, a fait une présentation rappelant l'évolution de 1992 à aujourd'hui. Il a aussi parlé du Livre vert sur la distribution, qui est l'une des 5 priorités principales du commerce électronique.

La présentation est jointe en Annexe.

14. Rapport du Groupe de projet Communication

Le Président a rendu compte du succès de la Newsletter du CERP. Il a en outre expliqué que le programme de travail stipule que le Groupe de projet Communication est responsable des contacts avec les groupes d'intérêts concernés. A cet effet, une équipe séparée devrait être mise en place, avec un président à sa tête. Une décision à ce sujet sera prise lors de la prochaine réunion plénière.

15. Forum

Le forum « CERP – et après? » s'est déroulé dans le cadre d'une table ronde avec John Hearn, un Expert d'Irlande, Botond Szebeny de PostEurop, Won-ja Lee du Bureau international de l'UPU, Torstein Olsen de l'ARN norvégienne, Udo Seidl du Ministère fédéral de l'économie et de la technologie d'Allemagne et Robert Pochmarski de la Commission européenne, animée par Tobias Katzschmann du régulateur allemand.

Les participants à la discussion ont tout d'abord exposé leurs vues concernant le CERP et son futur rôle. Ils pensaient que le CERP pourrait

- être une plate-forme permettant à tous les membres d'échanger leurs vues/avis,
- mettre l'expérience européenne à la disposition des pays membres de l'UPU,
- procéder à un échange de vues sur des questions relatives au CEP et au CA ainsi qu'au Congrès d'Istanbul,
- se concentrer sur les travaux concernant les affaires de l'UPU,
- mener une étroite coopération entre le CERP et PostEurop,
- coopérer avec les pays en voie de développement.

Tous les participants à la discussion étaient d'accord pour dire qu'une participation active des pays membres était une condition préalable nécessaire.

Dans la deuxième partie du Forum, il a été demandé aux membres du CERP d'exposer leurs attentes concernant le futur rôle du CERP. Ils ont appuyé les avis exprimés par la table ronde, selon lesquels le CERP devrait

- se concentrer sur les travaux de l'UPU,
- renforcer sa position envers PostEurop en tant qu'Union restreinte,
- contribuer proactivement à l'élaboration de propositions pour influencer les activités de l'UPU,
- développer des positions communes,
- participer à des missions telles que la mission au Soudan,
- se concentrer sur deux ou trois questions fondamentales et fournir des résultats,
- encourager les pays à participer aux réunions plénières.

Des fichiers mp3 de la discussion peuvent être consultés sur le site Internet du CERP.

16. Préparation des élections du Président et Vice-Président en 2014 – Nomination des membres du Comité électoral (Doc 9)

Le Président a rappelé que son deuxième mandat de trois ans va arriver à son terme en mai 2014, précisant qu'il n'avait pas l'intention de présenter sa candidature pour un nouveau mandat. Il a donc demandé à un certain nombre de personnes d'examiner la possibilité de présenter leur candidature à la présidence du CERP à partir de 2014. Il a mentionné dans ce contexte la candidature de M. Ljubisa Mitevski, de FYROM, à la présidence du CERP.

Le Président a également appelé l'attention des participants sur l'élection des présidents des Groupes de travail « UPU » et « Politique » du CERP. Egil Thorstensen, qui a jusqu'à présent présidé le Groupe de travail UPU, a l'intention de poser sa candidature pour un deuxième mandat en 2014. Mme Anna Karolak, qui préside le GT Politique, a indiqué qu'elle ne souhaite pas assumer un second mandat. Les candidatures seront toutefois les bienvenues pour les deux postes.

Le Secrétariat du CERP distribuera début 2014 les formulaires de candidature ou de soutien de candidature aux postes à pouvoir.

La Suisse, la Suède et la Pologne se sont portées volontaires pour être membres du Comité électoral, afin de garantir la transparence et l'impartialité de la procédure d'élection.

17. Echange d'informations entre les régulateurs/ministères

République tchèque : Le Bureau tchèque des télécommunications, qui est aussi le régulateur indépendant des services postaux, a préparé six réglementations dérivées concernant l'amendement de la loi sur les services postaux en application de la Troisième Directive postale. Parallèlement à la loi sur les services postaux, toutes les réglementations sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Cela marque l'achèvement de la transposition de la Troisième Directive postale, qui a ensuite été notifiée à la Commission européenne. En février, le Bureau tchèque des télécommunications a octroyé une licence postale à la Poste tchèque, qui est ainsi prestataire général de service jusqu'en 2017. Tous les opérateurs postaux doivent être enregistrés auprès du Bureau tchèque des télécommunications. Treize opérateurs ont jusqu'à présent été enregistrés. Le Bureau tchèque des télécommunications est aussi l'autorité de protection des consommateurs. Les clients des opérateurs postaux peuvent exposer leurs griefs concernant le traitement de leurs plaintes auprès du Bureau tchèque des télécommunications, qui est désormais le régulateur pour l'ensemble du secteur postal. Il est investi de l'autorité générale en ce qui concerne les prix des services postaux d'intérêt général, les statistiques, etc.

France : Le ministre responsable des services postaux, Mme Fleur Pellerin, souhaitait la mise en place d'un groupe de travail composé d'experts de haut niveau dans le secteur postal, de consommateurs, d'usagers et d'experts gouvernementaux, qui seraient responsables pour la préparation de propositions en vue d'une action stratégique pour le service postal international.

Allemagne : Le Ministère fédéral de l'économie et de la technologie mène actuellement une vaste étude visant à identifier, sur les marchés postaux nationaux, les opportunités et les défis résultant des développements de la technologie et de l'évolution de la demande des clients ainsi que l'appui qui pourrait être donné à la croissance et à l'innovation sur les marchés grâce aux stratégies politiques nationales dans le domaine postal. Des ateliers avec les groupes d'intérêts concernés en Allemagne sont un élément essentiel de l'étude. Les résultats et des recommandations seront publiés fin 2013 sur le site web du Ministère.

Pologne : En décembre 2012, la Pologne a approuvé une loi postale mettant en application la Troisième Directive postale. La Pologne s'attache désormais à la mise au point systématique du droit dérivé.

Jusqu'à présent, trois ordonnances sont entrées en vigueur dans le système juridique polonais :

- sur les conditions de la fourniture des services postaux universels,
- sur la comptabilité réglementaire et le calcul du coût des services universels fournis par le prestataire de service universel,
- sur le calcul du coût net de l'obligation de service universel et
- sur la méthodologie de plafonnement des tarifs des services universels.

Des travaux sont en cours concernant les autres ordonnances et devraient être achevés sous peu.

18. Programme des Plénières (Doc. 9)

Le Président du CERP a présenté le Doc 9 et rappelé aux membres du CERP qu'à partir de 2014, le CERP n'organisera plus qu'une réunion plénière par an. Il a demandé aux membres du CERP d'examiner s'ils pouvaient proposer d'héberger la réunion au printemps 2014.

S'il n'est pas possible de trouver un pays hôte, une réunion plénière réduite au strict minimum et ne durant qu'une journée sera organisée en Allemagne (Bonn ou Mayence).

19. Divers

PostEurop a donné des informations sur les négociations en cours au sein du Parlement européen sur une réglementation en matière de protection des données. Cette nouvelle réglementation aurait un effet juridique direct, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une transposition au niveau national. Elle comprend une solution d'adhésion (« opt-in ») en ce qui concerne la publicité. Alors que cette solution d'adhésion ne visait à l'origine que la publicité sur les services en ligne, la proposition actuellement débattue au Parlement européen prévoit aussi cette option pour le publipostage physique. Cela serait susceptible de mener à un recul du publipostage pouvant atteindre 50 % au total. C'est pourquoi PostEurop a présenté avec FEDMA une prise de position demandant de maintenir la réglementation actuelle pour le publipostage physique, qui est une solution de retrait (« opt-out »).

La Norvège a indiqué que la loi norvégienne ne permettrait pas une solution d'adhésion.

La France a précisé que non seulement les opérateurs postaux seraient affectés, mais aussi le secteur de la publicité.

A la fin de la réunion, le Vice-Président du CERP, M. Egil Thorstensen, a remercié M. Etienne Defrance, de l'ARN belge, qui va bientôt prendre sa retraite, pour la qualité de son travail et son apport de compétences au sein du GT UPU et du CERP et lui a adressé ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'avenir.

Annexes

Présentation de la Commission européenne

Présentation de l'UPU

Présentation du Dr Nikola Trubint

Bonn, le 31 juillet 2013

A. DAUN
Secrétariat du CERP

U. DAMMANN
Président du CERP